

■ **AIR KANAL & TECHNOLOGY SA**, à Martigny, fabrication de tout matériel technique lié au bâtiment, notamment de tubes et d'accessoires de ventilation (FOSC no 180 du 18. 09. 2001, p. 7263). La personne suivante est radiée en application des art. 727.e al. 4 CO et 25.a ORG. Personne et signature radiée: Ernst & Young SA, succursale de Sion, organe de révision. Journal no 325 du 21.03.2003 (00923070 / CH-621.3.002.419-9)